

- CORONAVIRUS -

PROTOCOLE SANITAIRE À DESTINATION DES CANDIDATS AUX ÉPREUVES ORALES

Ce protocole ne se substitue pas à la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public ni au plan VIGIPIRATE mais vient, dans le contexte actuel d'urgence sanitaire, s'ajouter à cette réglementation et à ce plan. Il décrit de manière opératoire les recommandations de la Direction Générale de l'Administration et de la fonction publique du 28 janvier 2021.

- Les candidats positifs ou cas contact doivent respecter les règles d'isolement en vigueur.
- Des consignes particulières et adaptées sont fixées au cas par cas pour les candidats bénéficiant d'aménagement d'épreuves.

Le port du masque (conforme aux normes en vigueur) est obligatoire en permanence, y compris pendant les épreuves orales.

Une distance de 1,50 m nez à nez doit être respectée en permanence.



I - ARRIVÉE SUR LE SITE DU CENTRE D'ORAL

Masques, gel hydro-alcoolique, distanciation

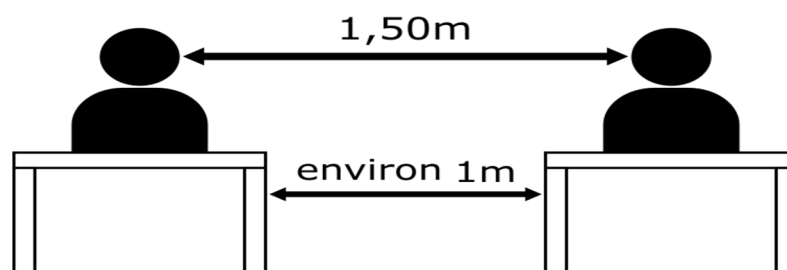


- Au moment de franchir l'entrée du site, les candidats doivent se **nettoyer les mains** à l'aide d'une solution hydro-alcoolique mise à disposition dans des distributeurs à l'entrée du site.
- **Les candidats doivent venir avec leurs masques** (au minimum 2 pour une journée d'oral).
- **Interdiction de se présenter avec un bagage** (valise ou sac de voyage), leur stockage n'est pas autorisé compte tenu du plan Vigipirate et du contexte sanitaire.
- **Aucun accompagnant ou visiteur** n'est autorisé à pénétrer dans le centre d'oral.

II - ARRIVÉE DANS LA SALLE D'EXAMEN et DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Masques, gel hydro-alcoolique, distanciation, aération et nettoyage

- L'examineur se charge d'ouvrir et fermer la porte de la salle d'examen pour éviter aux candidats tout contact avec les poignées.
- L'examineur accueille le candidat et lui demande de se **laver les mains** avec une solution hydro-alcoolique.
- Les candidats montreront leur pièce d'identité et leur convocation en les tenant à bout de bras. Le **contrôle d'identité** sera réalisé sur tous les candidats qui seront invités à décrocher leur masque d'une des deux oreilles.
- Chacun utilise son stylo personnel pour les émargements.
- **La distance de 1,50 m minimum nez à nez entre le candidat et l'examineur doit être respectée y compris pendant l'interrogation.**



- Le candidat nettoie son siège et sa table avant de s'installer.
- Les feutres et effaceurs sont nettoyés par le candidat avant son passage.
- Les tables, chaises, poignées de portes sont nettoyées chaque jour avant le début des épreuves du matin.
- **La salle aura été aérée** pendant au moins 15 minutes avant chaque demi-journée. Si possible, laisser les fenêtres ouvertes pendant les épreuves orales ; sinon, la salle sera aérée pendant 5 minutes entre deux candidats.
- Dans le cas des épreuves de TP, les équipements sont nettoyés à la fin de chaque épreuve.
- À la fin de chaque épreuve les candidats doivent quitter le centre d'oral.

Le non-respect avéré par un candidat des consignes sanitaires, fera l'objet d'une mention officielle au secrétariat. Cela pourra entraîner son exclusion des épreuves par le Responsable du centre d'oral sur décision du Président du jury.

III - LE DÉJEUNER SUR LE SITE



- Les candidats ne sont pas autorisés à se restaurer dans le centre d'oral.

IV - UTILISATION DES SANITAIRES

- Pas d'utilisation des essuie-mains en textile ni des sèche-mains électriques. Si possible, fermer le robinet avec le coude.

V - DÉPART DU SITE D'ORAL Distanciation, port du masque jusqu'à la sortie

- Les candidats sont invités à quitter immédiatement l'établissement à la fin de chaque épreuve, à ne pas stationner à l'extérieur des bâtiments afin de ne pas créer d'attroupements.

RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES

POUR LES CANDIDATS

- Porter un masque conforme aux normes en vigueur sur les trajets vers le centre d'oral et au retour et pendant toute la présence dans le centre.
- Interdiction de se présenter avec un bagage (valise ou sac de voyage), leur stockage ne sera pas autorisé compte tenu du plan VIGIPIRATE et du contexte sanitaire.
- Nettoyer son siège et sa table avant de s'installer, ainsi que le feutre et l'effaceur.
- Pratiquer la distanciation sociale tout au long de la journée (1,50 m nez à nez).
- L'examineur se chargera d'ouvrir et fermer la porte de la salle d'examen pour éviter aux candidats tout contact avec les poignées.
- L'examineur veillera au lavage des mains des candidats à l'entrée de la salle d'examen.
- Une distance d'au moins 1,50 m sera respectée pendant l'interrogation.
- Si possible, la fenêtre de la salle sera laissée ouverte, sinon la salle sera aérée pendant 5 min entre 2 candidats.
- Les salles seront aérées pendant 15 min avant chaque ½ journée.

POUR LES TP

- Pour les TP, l'ensemble des équipements sera nettoyé à la fin de chaque épreuve.